



Bulletin municipal de Pégairolles de Buèges

Août 2020

Sommaire

- L'édito du maire : premier bulletin du nouveau mandat
- Votre nouvelle équipe municipale pour le mandat 2020-2026
- Projets de la Commune : réalisations et perspectives
- Téléphonie et Internet : tout vient à point...
- Faire vivre la commune ! Projets et animations
- Sujets Divers : Prévention des incendies et débroussaillage, Ecoles et SIVU, déchets
- Quelques informations pratiques
- Nouvelles des habitants

L'édito du maire

Premier bulletin du mandat 2020-2026

Après le renouvellement de votre conseil municipal, il était évident que la sortie d'un bulletin au cours de l'été se devait d'être. Raison supplémentaire, l'annulation des festivités du 14 juillet, rendez-vous habituel permettant d'informer les habitants sur l'activité municipale.

COVID19 :

L'année 2020 avait pourtant bien commencé en dépit de « signaux faibles » venant de Chine. La « crise des gilets jaunes » s'essouffait tandis que certaines revendications semblaient prises en compte, l'économie et l'emploi semblaient connaître quelque embellie et ...nous avons des candidats pour les élections municipales.

Hélas une sous-estimation générale de la dangerosité du virus et une gestion de sa propagation plutôt calamiteuse à ses débuts, vont plonger le pays dans un état de congélation induisant une crise économique dont nous ne mesurons pas encore l'ampleur.

Pégairolles, dont la population permanente était renforcée de quelques captifs, a connu un confinement plutôt confortable. Bénéficiant de son « hyper-ruralité », la commune ne déplore à ce jour aucun cas de Covid19 en dépit d'une moyenne d'âge élevée. Mais les mesures de protection entraînent quelques inconvénients comme l'annulation des festivités et évènements.

Dans ce contexte, les élections du 15 mars auront tout de même mobilisé assez d'électeurs pour se passer d'un deuxième tour, avec un taux de participation de 78,6%. Cette valeur est cependant historiquement basse, pour nos municipales, mais demeure élevée par comparaison avec les moyennes nationales, illustrant l'attachement des électeurs à la démocratie de proximité.

Pendant le confinement, après une période d'adaptation, l'essentiel des travaux en cours a pu reprendre, en particulier le chantier de l'antenne relais

télécom mobile désormais en fonctionnement et la réalisation de l'atelier communal.

ENVIRONNEMENT :

Après un mandat d'investissements de constructions et réhabilitations, ce nouveau mandat devra être celui de l'amélioration de divers aspects environnementaux dans la commune.

Rien à voir avec la « vague verte » qui a marqué les municipales dans les grandes villes, il s'agit plus prosaïquement de parvenir à mettre tout notre parc locatif aux normes d'isolation requises et de lutter localement contre deux fléaux : 1) les décharges sauvages d'encombrants et déchets en tous genres et 2) le comportement irrespectueux du milieu par certains touristes, heureusement peu nombreux, comme l'utilisation des environs de la source y compris dans son périmètre de protection immédiat, comme toilettes publiques, passage à travers les propriétés parfois au détriment des murs des traversiers, feux de camp hors du site du barbecue de la source, parfois en période à risque...

Ajoutons à ce volet la gestion du stationnement par les non-résidents qui occupent les rares places dans le village et parfois gênent la circulation aussi bien au village que le long de la route du Méjanel. Enfin la gestion des camping-cars qui séjournent plusieurs jours d'affilée, sans retombée pour la collectivité autre que l'usage des conteneurs d'ordures ménagères, devra être considérée.

En ce début de mandat, l'équipe est motivée, l'optimisme doit prévaloir. Nous disposons d'infrastructures et de quelques moyens, et avec l'aide de tous, Pégairolles de Buèges restera ce joyau d'environnement préservé que nous apprécions tout au long de l'année.

Votre nouvelle équipe municipale a choisi de reconduire la ligne d'action « Préserver et faire vivre Pégairolles ». La suite dépendra de la réalisation de vos souhaits, démocratiquement sélectionnés.



CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2020 – MANDAT 2020-2026

Votre nouvelle équipe municipale pour le mandat 2020-2026 :

Elections du 15 mars 2020 :

Les appels à rejoindre l'équipe municipale ont été entendus, ce qui était bien nécessaire afin de relayer un conseiller, Alain Plantier par ailleurs ancien Maire, désirant enfin jouir d'une vraie retraite et deux autres, Damien Babel et Philippe Roux, manquant de temps pour leurs activités respectives. Que ces trois anciens élus soient remerciés pour le temps consacré à la gestion communale, mais qu'ils restent certains que Pégairolles ne les laissera pas désœuvrés, le cas échéant.

Nous avons initialement une « candidature groupée » de 7 personnes, trois femmes et quatre hommes, soit le nombre exact de postes de conseillers municipaux. Deux candidats supplémentaires ont manifesté le souhait de rejoindre cette liste, et il était difficile de rejeter ces bonnes

volontés. Nous avons donc ajouté ces deux noms, sachant que, in fine, le choix reviendrait aux électeurs.

Les électeurs inscrits étaient au nombre de 69 français et 1 européenne, soit 70 au total. Bravant le virus, 55 électeurs se sont présentés ou avaient donné procuration. Le traditionnel rideau du bureau de vote avait été remplacé par des paravents rigides, et l'emploi de gel hydroalcoolique requis.

Par ordre de suffrage décroissant, les candidats ont ainsi obtenu :

Jean Lefèvre : 52 voix ; Jean-Michel Salze : 51 voix ; Mireille Milhau : 46 voix ; Georges Capus : 43 voix ; Gaël Viallefont : 39 voix ; Magali Coldefy : 37 voix ; Florent Gadebois : 36 voix ; Leila Lamri : 33 voix ; Joël Maraine : 32 voix. **Les sept premiers ont donc été élus dès le premier tour.**

Les élus tiennent à remercier les deux candidats non retenus, leur score montre qu'ils étaient largement appréciés, même si quelques voix leur ont manqué, qu'ils soient salués pour leur participation.

Election du Maire et des Adjoints :

Crise sanitaire oblige, nous avons dû attendre le 25 mai pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

Georges Capus, maire sortant a été reconduit à l'unanimité, il en est de même pour Jean-Michel Salze, premier-adjoint et Jean-Lefèvre, deuxième adjoint.

Une équipe rajeunie :

Le temps d'un vote, l'âge moyen des conseillers municipaux est passé de 66 ans pour l'équipe sortante à 57 ans pour la nouvelle équipe. Toutefois l'âge du capitaine n'ayant pas changé le 15 mars, il conviendra de prévoir son remplacement en 2026. Ça peut sembler loin, mais ça se prépare.

Commissions municipales

Outre les commissions obligatoires (Appels d'offres...) ont été instituées les commissions suivantes :

- Culture et festivités : Mireille Milhau, assistée de Magali Coldefy, Florent Gadebois et Gaël Viallefont
- Communication : Magali Coldefy, assistée de Jean-Michel Salze et Florent Gadebois
- Environnement : Gaël Viallefont, Magali Coldefy, Florent Gadebois, Mireille Milhau
- Finances : Jean-Michel Salze et Jean Lefèvre
- Travaux : tout le conseil municipal

Le rôle de ces commissions est de recueillir les demandes de la population et de proposer des sujets au Conseil Municipal en vue de leur mise en œuvre éventuelle. **N'hésitez pas à solliciter ces commissions si vous avez des suggestions, demandes, idées pour améliorer le fonctionnement de votre commune** et au-delà dans les limites des compétences communales.

Les projets de la commune :

Projets en cours en 2020 :

- **Atelier municipal** : La création d'un atelier technique en réhabilitation d'un mazet proche de la nouvelle station d'épuration a vu les travaux débiter en novembre 2019. Pendant la préparation du site, il n'a pas été possible de conserver autant de murs de l'ancien mazet qu'espéré. Mais les pierres ont été mises de côté et un habillage en pierres sera effectué progressivement afin de conserver l'esprit du vieux mazet.



Chantier de l'atelier le 11 juillet 2020

- **Rénovation de la toiture de la Mairie** : ainsi qu'expliqué dans le précédent bulletin, cette rénovation était à la fois indispensable pour des raisons de sécurité, mais aussi afin de pouvoir isoler les combles perdus.



La Mairie sans sa toiture fin janvier 2020

- **Rénovation du logement au-dessus de la Mairie :** à la faveur d'un changement de locataire, une mise à niveau, essentiellement **d'isolation thermique**, a été réalisée, ainsi qu'une reconfiguration de la pièce à vivre.

- **Mise en valeur du rempart entre Mairie et « Presbytère » :** la muraille sous l'ancien cimetière rebaptisé « terrain de boules » a été débroussaillée, faisant apparaître quelques points faibles qui ont été consolidés. Avec des joints refaits au mortier de chaux, comme sous la « salle multimédia », l'ensemble a désormais belle apparence, la difficulté sera de le maintenir débroussaillé sans recours à des produits phytosanitaires.



La portion de rempart réhabilitée (16 mars 2020)

Projets envisagés :

Nous les avons détaillés dans le bulletin précédent. Leur réalisation dépendra des choix du nouveau conseil municipal et des possibilités de financement.

- **La rénovation du « Presbytère »** et notamment de sa toiture est le plus urgent de nos projets.
 - **Réserve d'eau DECI « Village »**
 - **Réhabilitation du seuil de la Source**
 - **Salle de la Vasque**
 - **Abords de la Porte Sud**
 - **Zones de stationnement des véhicules**
 - **Toiture de l'Eglise**
 - **Travaux de voirie**

TELEPHONIE ET INTERNET ; TOUT VIENT A POINT...

Les annonces prometteuses en matière de haut débit et de téléphonie mobile se sont transformées en réalité en cette première moitié de 2020, mais à moitié seulement ce qui est déjà pas mal.

Une antenne relais qui change la vie :

Le coup de téléphone mobile, debout sur sa terrasse sous la pluie ou au carrefour dans sa voiture n'est désormais qu'un souvenir du passé. La 3G, la 4G s'affichent avec insolence sur nos mobiles. Que les quelques adeptes de la 2G nous excusent s'ils sont poussés à renouveler leur équipement.

Que les électro-sensibles pardonnent au Maire d'avoir insisté pour arriver à ce résultat. Que les plus proches voisins de l'antenne finissent par reconnaître que si inesthétique que puisse être un pylône, les efforts pour le rendre discret et le moins proéminent possible dans le paysage ont donné un résultat plutôt acceptable, puisqu'il est peu visible de leur demeure. Alors oui, à sa base, on voit bien un pylône, mais rien à voir avec « l'immeuble de cinq étage » rouge et blanc que certains ont dépeint sur...les réseaux sociaux !

Les équipes qui, dans les conditions exigeantes du confinement, ont travaillé sur ce chantier piloté par la SNEF pour Bouygues infrastructures, avec l'aide de SPIE et de la société de TP mandatée par SNEF ont fait du bon travail.



Mise en place du pylône : 15 mai 2020

Et la fibre et le haut-débit ?

Evidemment, les consommateurs de Technologies de l'information et de la communication (TIC) restent encore frustrés dans notre commune puisque l'arrivée de la fibre a été retardée par la crise sanitaire. Mais le Président du Département a été clair dans ses engagements et on se plaint déjà à rêver que les réclamations aux élus pour dire que la ligne fixe ne fonctionne plus, et internet avec, ne sont plus elles aussi que du passé.

Faire vivre la commune ! Projets et animations :

Fêtes et animations :

L'épidémie de Covid ne nous a pas aidé en la matière, obligeant à annuler les festivités habituelles organisées par la commune ou par d'autres comme le Festa-Trail. Cette situation entrave encore à ce jour toute tentative de programmation supplémentaire. Souhaitons que ceci trouve rapidement un terme et

que période automnale et fin d'année permettront de reprendre quelque activité en ce domaine.

Salle multimédia et salle des fêtes :

Nos nouvelles salles communales que sont la salle multimédia et la salle des fêtes n'ont pas encore pu être inaugurées, même si elles ont servi une fois ou deux. L'activité bibliothèque ne demande qu'à débiter, puisque nous disposons d'un fond de livres, il est vrai encore peu triés et à répertorier.

La salle des fêtes est opérationnelle. Elle peut être louée à la demande par les particuliers (tarifs affichés sur sa porte et en fin de ce numéro), et nous attendons avec impatience la possibilité d'y organiser enfin des manifestations communales.

Les fêtes, spectacles et autres manifestations : un été frustrant !

Cette année de crise sanitaire, nous n'avons pu organiser ni célébration publique de la fête nationale, pourtant rendez-vous citoyen incontournable, ni fête de la Source, qui regroupe habituellement tous les habitants de la commune, résidents principaux, secondaires, parents, touristes et amis.

Pas de spectacles non plus, et de même pour les désormais populaires courses de « trail », comme le Festa-Trail et le « Run'In Tour » qui mobilisent assidument plusieurs bénévoles de la commune et apportent leur lot de distraction, en particulier au point de ravitaillement et de contrôle situé au centre du village. Nous nous attendions à voir cette année environ 500 coureurs pour le seul Festa-Trail, ce fut hélas zéro.

Projets d'animation:

Dès que les conditions sanitaires le permettront sans risque, nous devons relancer des projets avec principalement le soutien de « Lo Dralhau ».

Espérons que nous pourrions maintenir les traditionnels « vœux du Maire » ainsi que la « Galette ».

Pour le reste, citons dans le désordre les projets identifiés et qui restent à mettre en œuvre.

- L'organisation de la bibliothèque maintenant que la salle multimédia est fonctionnelle,
- Un ou plusieurs concours photo avec exposition, cela va sans dire,
- Une « fête de l'œuf et de la poule », puisque le Poulanel le permettra, sans qu'il soit encore décidé si le côté gastronomique l'emportera sur le sujet philosophique.
- Un ou des concerts pouvant porter sur tout type de musique, de la musique ancienne comme en 2019, à des musiques plus « djeuns ».

La liste n'est pas limitative et nous verrons ce que la fin de 2020 et surtout l'année 2021 pourront offrir.

Nouvelles du « Poulanel » : 13,12,11,10,9...

Ce poulailler partagé résulte d'une initiative des gérants de la pizzeria Lo Regalido. Des volontaires enthousiastes ont rejoint le projet que la municipalité a accompagné en proposant un emplacement au Méjanel. Très vite, grâce au travail des plus motivés, le Poulanel est né dans la tiédeur de l'été 2019, et treize poules rousses bientôt rejointes par un jeune coq, ont commencé à produire des œufs et à chanter, selon les genres, à la grande satisfaction des participants.

Hélas, compte à rebours macabre, depuis le début du Covid, 4 poules et plus récemment, le coq, sont passés de vie à trépas ou font l'objet d'un signalement pour disparition inquiétante. Le virus n'y est pour rien, mais quelques quadrupèdes domestiques sont fortement suspectés pour la plupart des disparitions.

Nous devons donc regarnir l'effectif, mais sans-doute après le départ des chiens les moins sensibilisés à l'intérêt de la biodiversité.

SUJETS DIVERS

PREVENTION DES INCENDIES ET DEBROUSSAILLEMENT

Les longues périodes de sécheresse caniculaire que nous connaissons maintenant tous les ans obligent à rester insistants. Les incendies peuvent même affecter la forêt de chênes verts, notre commune en a connu et, avec la « fermeture des milieux », les risques tendent à croître. Quoiqu'on en pense, la commune est presque entièrement classée en « risque global moyen » ce qui **oblige à se conformer aux « Obligations Légales de Débroussaillage »** (OLD).

Il faut donc **obligatoirement réaliser et maintenir un bon état de débroussaillage continu des 50 mètres entourant votre habitation**, que ce soit sur votre propriété ou celle

de voisins. Des instructions détaillées sont disponibles sur le site suivant : www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret/Defense-des-forets-contre-les-incendies/Debroussaillage.

Les résidents secondaires, les propriétaires qui ne détiennent que du foncier non-bâti, sont à la fois peu présents pour veiller au débroussaillage dans les périodes favorables, et particulièrement nombreux pendant la période la plus sèche. La progression des résineux vers le versant sec de la Séranne et sous le village oblige à une vigilance croissante. Jusqu'à présent la municipalité n'a pas fait exécuter de débroussaillage d'office sur des terrains privés au frais des propriétaires de bâtis.

Occupée ailleurs où le risque est plus important, l'administration compétente pourrait bien un jour venir dresser des PV.

Pour éviter de connaître des départs de feu dans la Pinède, nous avons fait installer **une barrière limitant la circulation sur le chemin du Ponteil**. Un arrêté de limitation de circulation pendant les périodes fixées par la Préfecture sera systématiquement pris.

Suite à la pose de la barrière, il semble que les véhicules de randonneurs et les camping-cars qui accédaient à ce secteur à risque en toutes saisons, parfois cigarette à la portière, ne se risquent plus au-delà de l'obstacle. Merci aux chasseurs et autres ayants-droits de maintenir cette barrière fermée afin de lui garder son rôle dissuasif.

Rappel : le brûlage des « déchets verts » domestiques (gazons, jardins et haies) est désormais interdit pour des raisons liées à la pollution de l'air. Ces déchets doivent être apportés en décharge communautaire ou compostés sur place. La Mairie, en relation avec les communes voisines et la CCGPSL a recherché des solutions de proximité plus commodes. Un broyeur mobile partagé avec les 4 communes de la Buèges a été fourni par la CCGPSL. Encore un peu de patience et il sera opérationnel aux environs du site du futur atelier communal.

Pour ce qui est des déchets produits dans le cadre des obligations légales de débroussaillage ou par des professionnels agricoles ou forestiers tels que taille des oliviers, ramure de coupe de bois, résidus de débroussaillage, des dérogations restent possibles. Rappelons que la Loi réglemente les feux en extérieur et, dans les secteurs sensibles aux incendies de forêt, des dates de brûlage autorisées sont fixées par la préfecture.

Dans tous les cas l'usage du feu est interdit entre le 15 juin et le 1^{er} octobre. Ces dates d'interdiction peuvent varier par arrêté préfectoral en cas de sécheresse. Il va de soi que l'usage du feu est à proscrire les jours de vent fort

Renseignements pratiques disponibles en Mairie, sur le site internet de la commune et les sites gouvernementaux.

ECOLES ET SIVU

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, organise et gère les écoles maternelles et primaires pour le Causse de la Selle, Pégairolles, Saint-Jean et Saint-André sur deux sites : Le Causse avec une classe de maternelle et Saint Jean, où trois classes sont maintenant disponibles. Il s'agit là d'un service essentiel pour les habitants de nos communes et les quelques 75 enfants qui fréquentent actuellement ces écoles.

Incertitude sur la quatrième classe :

A la rentrée 2019, une classe supplémentaire avait été ouverte à Saint-Jean où une adaptation des locaux a été réalisée pour l'accueillir. Les fluctuations du nombre d'enfants autour de 75 caractérisent nos effectifs. Or nous sommes là au nombre pivot pour valider la pérennité de la quatrième classe. En cette fin d'année scolaire mouvementée, il était question que l'Académie revienne sur l'attribution d'un quatrième poste d'instituteur. A suivre donc d'ici la rentrée

Projet de locaux neufs au Causse :

La réflexion sur le fonctionnement du SIVU, et des activités périscolaires a conduit à envisager de conserver les deux sites, mais avec étude de la construction de locaux neufs. L'étude engagée au Causse de la Selle, est terminée, et le projet en cours de montage financier avant de pouvoir être formellement lancé. Rappelons que les élèves caussenards représentent les 2/3 des élèves, et que ce ratio devrait perdurer, voire s'accroître, selon les prévisions des PLU et du SCOT.

Un sujet à suivre donc avec attention car susceptible d'induire une hausse significative de la ligne budgétaire correspondante, mais disons une fois encore que l'école c'est la vie et le futur de nos territoires.

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE :

NOS DECHETS MENAGERS :

Du point de vue légal et opérationnel, la compétence déchets est obligatoirement intercommunale, vos déchets sont donc gérés par la communauté de communes du Grand-Pic-Saint-Loup. Cependant, rappelons que la gestion des déchets des ménages dépend essentiellement de tout un chacun et que le petit effort effectué « à la source » peut conduire à de grandes économies... de taxes.

Nous avons encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion de nos déchets.

Des déchets mal triés :

Lors des dernières évaluations portant sur l'ensemble CCGPSL, environ 28% du verre total est jeté dans le bac vert. La marge d'amélioration est plus grande encore pour le papier recyclable qui serait à 44% jeté dans ces mêmes bacs verts.

Des bacs qui débordent !

Il arrive plusieurs fois dans l'année que la collecte en « camion poubelle » ne soit pas faite comme prévu. Dans ce cas on peut constater que les bacs les plus proches des habitations débordent, couvercle ouvert à tous vents, tandis que, souvent, les bacs plus éloignés ont encore un peu de capacité. Essayons collectivement d'avoir les bons comportements pour éviter de voir les déchets voler alentour.

Des bacs remplis de vide :

Même lorsque les bacs ne débordent pas, soulever le couvercle réserve quelques surprises. Gros cartons et emballages divers jetés entiers occupent une grosse partie du volume. Démontez vos cartons et compacter les emballages peut faire gagner de la capacité.

Un tri des déchets qui reste très perfectible :

Les consignes de tri peuvent apparaître un peu complexes, mais il reste possible de relire les étiquettes explicatives collées sur les bacs. En cas de doute, vous trouverez sur le site de la communauté de communes les explications pour un tri vertueux.

Diminuons les déchets putrescibles :

Le compostage est la meilleure façon de procéder. Les poules du « Poulanel » ne pouvant tout avaler, disposer d'un composteur est une formule efficace. La communauté de communes peut en fournir moyennant une participation assez modique, votre équipe municipale étudie comment faciliter ce dispositif.

Au fait s'il est sympathique de nourrir les poules, évitons de transformer le Poulanel et ses environs en décharge. Les poules ne digèrent pas les huitres entières... ; voir la notice du Poulanel sur sa porte.

QUE DEVIENNENT NOS DECHETS MENAGERS APRES COLLECTE ?

Si le sujet vous intéresse, sachez que le **rapport annuel 2019 publié par l'opérateur de l'incinérateur OCREAL situé à Lunel-Viel est à votre disposition en Mairie.**

Cette installation reçoit les 10 000 t de déchets des « bacs vert » collectés dans le Grand Pic Saint Loup, parmi un total d'environ 120 000t provenant de 5 communautés de communes et d'agglomération et diverses autres sources. Cette incinération permet de produire de l'électricité revendue sur le réseau, équivalant à la consommation annuelle de plus de 10 000 foyers et à près de 10 fois la production moyenne du barrage de Bertrand, le tout dans un respect total des normes environnementales.

NOS DECHETS VERTS :

Deux cas de figure :

- les déchets produits lors des tailles des oliviers, coupes de bois et débroussaillage dans le cadre des « obligations légales » de prévention des incendies, peuvent être brûlés par dérogations mais seulement pendant les périodes autorisées.
- Les déchets verts produits lors de l'entretien des jardins, haies de maison, plantations d'agrément. Il est strictement interdit de les brûler.

Plus de tas de déchets verts autour du village !

Les habitants du village avaient pris l'habitude de jeter les déchets verts (et hélas parfois autres) sous le parapet de la route au-dessus du chemin « des Pataranes ». Ceci est désormais interdit. Merci de demander à la Mairie qui vous mettra une petite remorque à disposition pour y jeter vos déchets qui seront ensuite conduits vers l'atelier communal pour broyage et compostage.

Il est de même interdit de jeter ces mêmes déchets en versant « Ponteil » sous le village, y compris sur les parcelles privées.

STOP AU DEPÔT SAUVAGE DES ENCOMBRANTS A L'ABRIBUS

L'incivisme de certains reste affligeant et coûteux pour la collectivité, c'est-à-dire pour nous tous. Il se passe souvent moins d'une semaine entre le nettoyage d'un dépôt sauvage et le début du suivant. Pourtant des avertissements explicites ont été affichés sur place, mais il est difficile de surveiller l'endroit en permanence. Ce site est assez passant, trop facile d'accès en bord de départementale et donc pratiqué aussi par des personnes hors commune de Pégairolles.

La règle est que le dépôt d'objets et matières au sol autour des colonnes d'apport de verre et de papier comme autour des bacs verts et jaunes est strictement interdit.

En conséquence, des panneaux supplémentaires bien visibles et clairs vont être apposés et des mesures de police organisées afin d'identifier les pollueurs. Que ces derniers sachent que le flagrant délit peut leur coûter très cher ; tant pis pour celui qui sera surpris, **il n'y aura aucune indulgence et le PV sera automatiquement transmis.**

STOP AUX DEPÔTS SAUVAGES PRIVÉS :

Parfois plus discrets que l'Abribus, ces casses-auto et dépotoirs en tous genres, constitués au nom

du principe « je suis chez-moi, je fais ce que je veux » ne peuvent que désoler les vrais amoureux de la beauté du site de Pégairolles. Il est donc du devoir du Maire de rappeler que la plupart de ces « installations » sont essentiellement illégales selon la législation sur l'environnement, et ceci est encore renforcé dans le cadre de notre ZPPAUP-SPR. Jusqu'à présent une (trop ?) grande tolérance a été observée.

Avant d'agir, j'en appelle une dernière fois à la responsabilité des propriétaires concernés qui savent fort bien que leur comportement n'est pas acceptable. La municipalité peut aider si nécessaire, mais à défaut d'une action assez rapidement visible, il faudra donner un **« coup de torchon », quitte à déplaire à certains.** Le présent mandat peut être la parfaite opportunité pour ce faire.

Nous avons maintenant une liste documentée de ces verrues et disposons de tous les éléments nécessaires pour pouvoir agir, il est fortement suggéré de ne pas attendre la réception de « mises en demeure » officielles.

Déchetteries : la plus proche est celle de Notre-Dame-de-Londres : voir les horaires d'ouverture sur le site de la communauté de communes. **Accès gratuit pour les particuliers résidents sur présentation de la carte « Pass-Pic » à demander en Mairie.**

- **Les déchets toxiques, huiles, peintures, gravats, ferrailles, pneumatiques de véhicules légers, sont obligatoirement à déposer à la déchetterie de Notre-Dame de Londres (carte Pass-Pic requise).**
- **Les « encombrants » peuvent faire l'objet d'un enlèvement à votre porte après prise de rendez-vous préalable auprès de la CCGPSL : tel 06 86 48 47 42 ou 04 67 55 33 12**

Plus d'information sur le site internet **pegairollesdebueges.fr** où vous trouverez aussi le lien vers le site de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (www.cc-grandpicsaintloup.fr).

Informations pratiques

- **La Mairie et vous : (secrétariat, horaires, formalités ...)**
 - Ouverture au public : mercredi de 10h00 à 13h00 et vendredi de 14h00 à 19h00, sauf congés, jours fériés et événements exceptionnels (voir affichage).
 - Le Maire reçoit sur rendez-vous.
 - Contacts : Nathalie Thénot ; téléphone aux heures de secrétariat : 04 67 73 14 07
email mairie : mairiedepégairolles@wanadoo.fr
- **Votre équipe Municipale (jusqu'en Mars 2026) :**
 - Maire : Georges CAPUS – Conseiller communautaire titulaire
 - Premier Adjoint : Jean-Michel SALZE, Conseiller communautaire suppléant
 - Deuxième adjoint Jean LEFEVRE,
 - Les autres conseillers : Mireille MILHAU, Magali COLDEFY, Florent GADEBOIS et Gaël VIALLEFONT.
- **Culture et festivités :** tous les détails sur le site internet de la Mairie et panneaux d'affichage.

En 2020, les vœux du Maire sont à ce jour programmés pour le samedi 26 décembre.

Les dates des autres manifestations seront communiquées dès que possible.



Faune de Pégairolles : un Chabot de la Buèges – juillet 2020

Depuis début 2018, les autres festivités sont organisées par le comité des fêtes « Lo Dralhau ».

- **Eau potable et assainissement :** depuis début 2018, ces **deux compétences sont du ressort de la communauté de communes**. En cas de problème ou d'interrogation, contactez :
 - **En priorité : la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup – 25, allée de l'Espérance – 34270 Saint-Mathieu de Trévières** (tel : 04 67 55 17 00 ; site internet grandpicsaintloup@ccgpsl.fr)
 - A la Mairie, notre deuxième adjoint, Jean Lefèvre qui assure un suivi local du service de l'eau pour la CCGPSL.



NOUVELLES DES HABITANTS :

ARRIVEE DE NOUVEAUX HABITANTS ET DEMENAGEMENTS :

Les appartements municipaux ont enregistré des mouvements importants entre la fin de 2019 et le milieu de 2020.

- Axelle et Jérôme Bonniol ont laissé le Presbytère pour une maison au Méjanel.
- A l'étage de la Mairie, Mireille Milhau et ses enfants ont pris place dans le logement rénové, libérant leur appartement rue de la Tour.
- Au « gîte bas » de la rue de la Tour, Natacha Boras et Joël Soriano ont pris la suite de Mireille Milhau.
- Au « gîte bas du Presbytère », Jérôme Daeron, a choisi de s'installer, « pour la vue sur la vallée ».
- Dans la « maison des Aucelous », Yuliia Nesterenko et Ruslan Samanate ont posé leurs valises.

NAISSANCES :

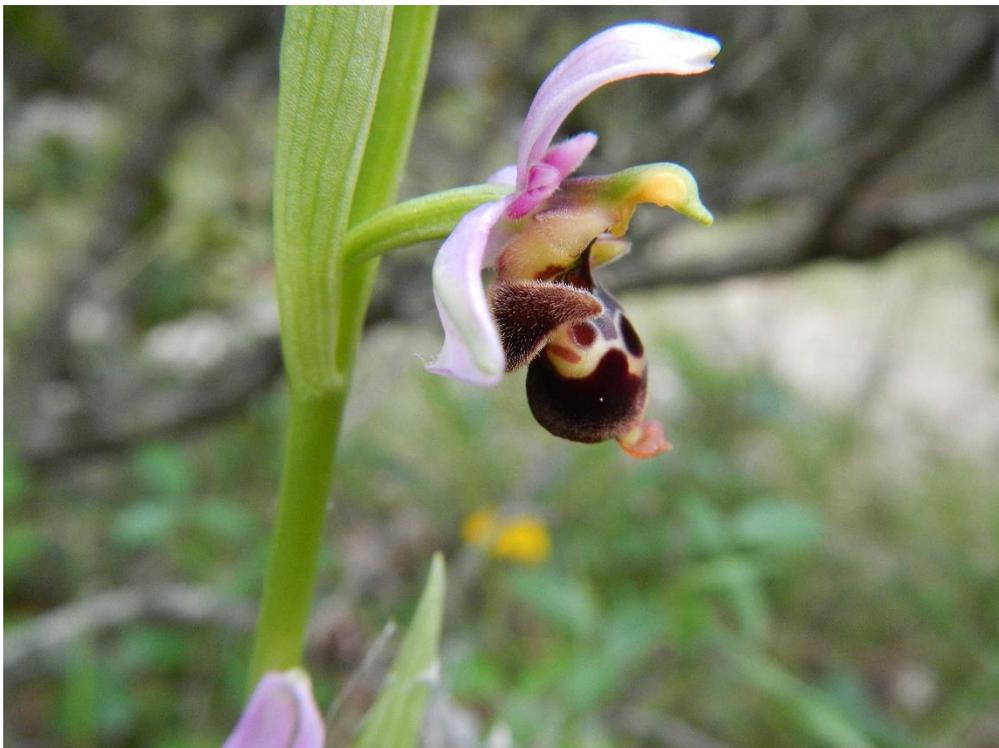
- Maxime Samanate est né à Ganges le 26 juillet 2020. La « maison des Aucelous » va donc mériter son nom et résonner de gazouillis enfantins.

DEPARTS :

- Pendant le confinement, Leila Lamri et Lynn ont décidé de se lancer dans de nouvelles aventures. Nous leurs souhaitons d'y trouver bonheur et accomplissement et sans doute repasseront-elles de temps à autre dans la vallée.

DECES

- C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Jean Noblet, locataire de la Mairie apprécié dans toute la commune et bien au-delà.



Flore de Pégairolles : les orchidées de la vallée : Ophrys bécasse (le Méjanel – mai 2020)